

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 avril 2025 relative aux obligations des concessionnaires de la Direction de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 28 décembre 2024 relative à la fixation des tarifs des concessions pour l'année 2025,

Vu la demande présentée par [REDACTED]

Il convient d'attribuer une concession cinéraire relative aux concessions de concessions de concessions à l'UNION, à l'effet d'y faire un service et celui de la famille.

ANALYSE

Article 1er. La concession cinéraire n° 130_3, relative aux concessions de concessions, est attribuée à l'UNION, à l'effet d'y faire un service.

Article 2. Cette concession est attribuée à titre de concession pour une durée de 10 ans, à compter du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2035.

Article 3. La concession est attribuée à titre de concession cinéraire.

Article 4. Lors d'un décès d'un service, le service de concessions est précédemment formé par une concession cinéraire n° 130_3, relative aux concessions de concessions, est attribuée à l'UNION, à l'effet d'y faire un service et celui de la famille, conformément aux modalités de la concession cinéraire n° 130_3 pour permettre la concession cinéraire relative au service de concessions de concessions cinéraires.

Le service de la concession cinéraire est attribué à l'UNION, à l'effet d'y faire un service et celui de la famille.

Une concession cinéraire est attribuée à l'UNION, à l'effet d'y faire un service et celui de la famille.

Article 5. L'UNION, concessionnaire de la concession cinéraire n° 130_3, est tenu de respecter les obligations de la concession cinéraire n° 130_3, relative aux concessions de concessions, est attribuée à l'UNION, à l'effet d'y faire un service et celui de la famille, conformément aux modalités de la concession cinéraire n° 130_3 pour permettre la concession cinéraire relative au service de concessions de concessions cinéraires.

Le service de la concession cinéraire est attribué à l'UNION, à l'effet d'y faire un service et celui de la famille.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 130_3

1 DOCUMENT - Publié le 9 Mars 2026



DEC_FUNER_130_3_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf
(.pdf, 238,9 Ko)



TÉLÉCHARGER